

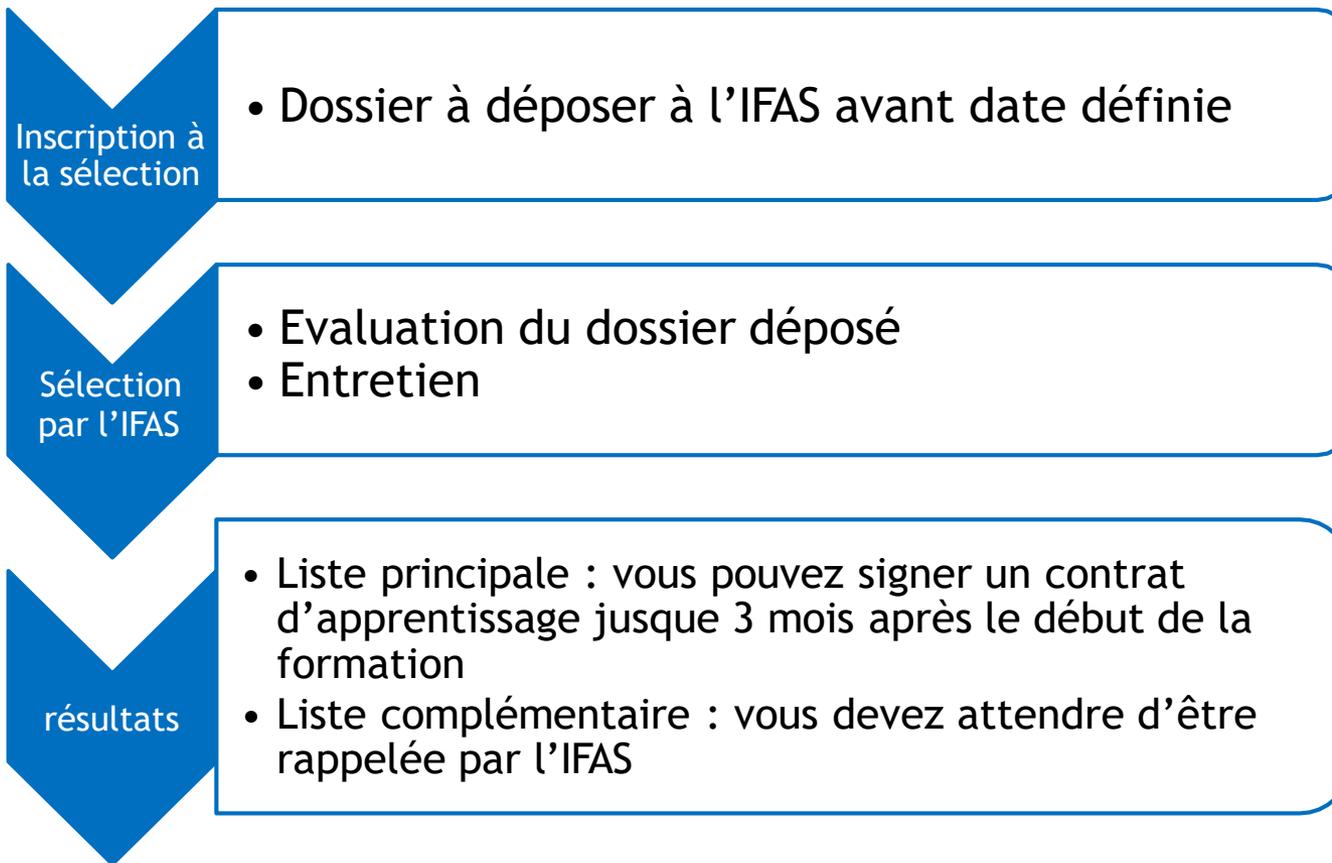
DEVENIR AIDE SOIGNANT par la voie de l'apprentissage



Modalités d'admission en IFAS

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'Arrêté du 12 avril 2021

Vous n'avez pas d'employeur



Modalités d'admission en IFAS

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'Arrêté du 12 avril 2021

Vous êtes recruté par un employeur et le contrat est signé

Inscription au
CFA et à l'IFAS

- Transmettre à l'IFAS et au CFA le dossier d'inscription
- Copie CNI, Lettre motivation avec description du projet professionnel, CV et copie du CERFA apprentissage signé par l'employeur ou promesse embauche

Entée directe en
IFAS

- Pas de sélection sur dossier ni entretien

Formation en 18
mois pour un
cursus complet

- Périodes de cours, de formation pratique chez l'employeur +/- autres structures
- Suivi par l'IFAS et le CFA
- Allègement de formation pour les apprentis titulaires d'un diplôme passerelle

L'APPRENTISSAGE:

2 conditions pour choisir le cursus apprentissage :

- ▶ Avoir moins de 30 ans au moment de la signature du contrat, **sauf** pour les personnes en situation de handicap,
- ▶ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (EHPAD, Clinique, SSIAD...)

Les avantages financiers pour l'apprenti



- ✓ Prise en charge du coût de formation par le CFA
- ✓ Rémunération de l'apprenti par l'employeur (voir tableau)
- ✓ Aides de la région HAUTS DE France :
 - 100 € par an pour la restauration pour jours de théorie
 - Aide aux transports - forfait kilométriques pour heures de théorie
 - Carte génération de 200 € pour achat matériel (blouses)
- ✓ Aide au permis de conduire 500 €
- ✓ Aide au logement jusqu'à 100 € / mois
- ✓ Avantages identiques à ceux des étudiants avec la carte des apprentis (remise sur les loisirs...)



FOCUS: L'aide au financement du permis de conduire B: 500,00 €

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans ;
- ▶ Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- ▶ Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B
- ▶ L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;

Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;

Elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales

- L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :
- *Pour en savoir +, consulter le Décret n° 2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis.*

LE SALAIRE DE L'APPRENTI :

décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018

Grille de salaire d'un apprenti

le salaire est majoré si employeur secteur privé associatif non lucratif

Exécution du contrat	- de 18 ans	18 / 20 ans	21 / 25 ans	+ 26 ans (décret du 28 décembre 2018 n° 2018-1347)
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100 % du SMIC

Ce salaire est exonéré de charges salariales pour la partie inférieure à 79% du smic,
Le montant NET équivaut au montant BRUT. Non soumis à l'Impôt sur le Revenu,
Les parents restent bénéficiaires CAF.

LES AUTRES AVANTAGES

- ▶ Être un salarié rémunéré en vue d'une qualification professionnelle
- ▶ Vous bénéficiez des prestations suivantes :

Régime général de sécurité sociale, protection sociale, retraite, congés payés, convention collective

- ▶ Votre salaire n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu

Mutuelle

Vous bénéficiez de la mutuelle d'entreprise si vous le souhaitez, ou celle de vos parents.



COMMENT SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- ▶ Rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation type (duplicable à tous types d'employeurs) : le CFA les transmet aux employeurs identifiés,
- ▶ Vous pouvez aussi faire des recherches personnelles: Demander un entretien auprès de l'employeur
- ▶ L'employeur remplit le contrat d'apprentissage
- ▶ Signature de l'apprenti
- ▶ Visa du CFA
- ▶ Enregistrement par l'OPCO Santé ou la DREETS si employeur public après dépôt par l'employeur

LE DEROULEMENT DE VOTRE APPRENTISSAGE

- ▶ Le livret d'apprentissage,
- ▶ Période d'essai: 45 jours chez l'employeur Visite en entreprise (maître d'apprentissage - apprenti et formateur),
- ▶ Calendrier de la formation: alternance de période de théorie en IFAS, de périodes chez l'employeur (immersion en équipe de travail), périodes de formation pratique dans une autre entreprise si besoin(cf référentiel de formation
- ▶ Présentation du dossier pédagogique en jury final de diplôme par l'IFAS

SI VOUS N'ETES PAS DIPLOME

- ▶ Il ne s'agit pas d'un échec à l'examen puisque la formation est évaluée en continu,
- ▶ Vous avez une validation partielle et pouvez vous réinscrire en IFAS pour valider les modules en échec,
- ▶ Dans ce cas le contrat d'apprentissage n'est pas prorogé car il faut un minimum d'heures de théorie pour suivre une formation en contrat d'apprentissage.

En résumé : pourquoi être apprenti ?

Un tremplin pour trouver un emploi



Une première expérience professionnelle longue



Une formation gratuite à un métier



Un accompagnement par un professionnel qualifié



Un diplôme ou un titre professionnel reconnu